

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1337**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Jean Vallier, à l'angle rue Georges Gouy et appartenant à la société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1337**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Jean Vallier, à l'angle rue Georges Gouy et appartenant à la société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue Jean Vallier, à l'angle rue Georges Gouy, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 302 mètres carrés environ, cadastrée sous le numéro 55 de la section BX et appartenant à la société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL).

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la SACVL céderait le bien en cause, libre de toute occupation ou location, à titre gratuit, conformément au permis de construire n° 693870700354 du 29 novembre 2007 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain située rue Jean Vallier, à l'angle rue Georges Gouy à Lyon 7° et appartenant à la société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL).

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisé n° 1627 le 12 janvier 2009 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

5° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés et de 255,94 € pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.